Carte Européenne d'assurance maladie

publié le 17/10/2014

Avant le départ, il est important que les jeunes globe-trotters soient en possession de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Cette carte, individuelle et nominative, leur permettra de bénéficier, si nécessaire, de soins à l'étranger qui seront pris en charge par l'Assurance Maladie[1].

C'est pourquoi, aujourd'hui, la CNAM nous fait parvenir un dépliant donnant les explications nécessaires pour se procurer la Carte Européenne d'Assurance Maladie.

ceam_etablissements_scolaires (PDF de 1.7 Mo)

(1) Selon la législation en vigueur dans le pays du séjour ou selon la législation française.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.